

Direction départementale des territoires du Rhône

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Maître d'ouvrage : syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)**

**Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement des eaux usées de la station de Messimy avec régularisation du système de collecte et travaux de mise en conformité du réseau**

Par arrêté préfectoral du 2 juillet 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet consiste dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions concourant à la mise en conformité du système d'assainissement, qui comprend : - la station d'épuration existante de capacité nominale de traitement 12450 équivalents-habitants- filière de traitement à boues activées,  
- le système de collecte : environ 18 km de réseau unitaire et 38 km de réseau séparatif, 22 déversoirs d'orage, 4 postes de relevage et 2 bassins d'orage.

Les actions envisagées concernent les communes de MESSIMY, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS

**Cette enquête est ouverte durant 30 jours, du 13 septembre 2021 à 9h au 12 octobre 2021 à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant une demande d'autorisation (complétée par un addendum du 21 janvier 2021), et une étude d'impact, à laquelle sont jointes la décision de l'autorité environnementale du 2 avril 2021 ainsi que la note du pétitionnaire en réponse aux observations formulées, sur support papier en mairie de Messimy siège de l'enquête aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://travaux-station-traitement-des-eaux-usees-messimy.enquetepublique.net>

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de MESSIMY.

### **Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :**

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie précitée
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « STEU MESSIMY » à l'adresse de la mairie de MESSIMY,
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : [travaux-station-traitement-des-eaux-usees-messimy@enquetepublique.net](mailto:travaux-station-traitement-des-eaux-usees-messimy@enquetepublique.net)
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <http://travaux-station-traitement-des-eaux-usees-messimy.enquetepublique.net>

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M.Hervé REYMOND, retraité coordonnateur projets, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de MESSIMY aux dates et heures suivantes :

Le 13 septembre 2021	De 10h à 12h
Le 30 septembre 2021	De 17h à 19h
Le 8 octobre 2021	De 10h à 12h
Le 12 octobre 2021	De 15h à 17h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de MESSIMY, THURINS, SOUCIEU-EN-JARREST et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par le SIAHVG.

Des informations peuvent être demandées au SIAHVG , auprès de son président, M CHATAIN, joignable au n° 06 74 24 70 14.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de MESSIMY, THURINS, SOUCIEU-EN-JARREST ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ([www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation.